



CAP®
EMBALLAGES
PRO

NOTRE CONTRAT
EN BREF

Anticipez la signature
de votre contrat avec
CITEO PRO



Pourquoi ce contrat ?

La réglementation française impose aux producteurs d'emballages professionnels (Importateur, Distributeur, Fabricant d'emballages ou de produits emballés), de financer et organiser la gestion de leur fin de vie.

Les éco-organismes doivent aussi mettre à disposition un contrat type pour l'ensemble de leurs clients.

⇒ Le contrat CITEO PRO vous permet de remplir cette obligation légale, en confiant vos obligations REP à un éco-organisme agréé par l'État.



À qui s'adresse-t-il ?

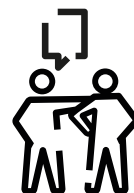
À tous les producteurs soumis à l'obligation légale de gestion des déchets d'emballages professionnels mis à disposition sur le territoire français, ainsi qu'aux délégués* que vous avez désignés.

⇒ Même si les emballages ne sont pas votre cœur de métier, **la REP s'applique dès lors que vous mettez des emballages professionnels à disposition sur le territoire français.**



Nos engagements

- Prise en charge et accompagnement de votre obligation légale de gestion des déchets d'emballages professionnels déclarés.
- Réalisation des démarches auprès de l'ADEME et délivrance de votre Identifiant Unique (IDU).
- Contribution au financement de la collecte, du tri, du recyclage et du réemploi.
- Mise en œuvre de dispositifs déployés à l'échelle nationale.



Exemples d'outils et de services inclus

- Service client dédié REP Emballages Professionnels
- Ressources pédagogiques (guides, formations, FAQ...)
- Outils et accompagnement à l'écoconception
- Accompagnement et financement du développement de solutions de réemploi

⇒ Tous nos outils sont inclus dans votre contribution, **sans frais supplémentaires.**

*Le cas échéant. Personne chargée par un Délégué, sous réserve de disposer d'une Délégation, qui peut être tacite, d'effectuer sa déclaration et de s'acquitter de sa Contribution dans des situations particulières et limitativement énumérées à l'article 4.3. du contrat. Le Délégué a la qualité de Client.



Vos actions

Déclarer vos emballages

- Une déclaration annuelle, simple et dématérialisée

Payer votre contribution

- Calculée principalement au poids et par matériau (ou forfait pour les petits volumes)
- Possibilité de bonus/malus en fonction de différents critères de performance environnementale.
- Facturation transparente avec régularisation annuelle

Conserver vos justificatifs

- Des contrôles peuvent être réalisés*
- Nous vous accompagnons sur les modalités



À savoir

La déclaration et le paiement de la contribution sont les conditions nécessaires pour garantir la continuité de votre conformité réglementaire.

Ce que vous y gagnez

- Conformité réglementaire
- Simplicité administrative
- Visibilité sur vos obligations et vos coûts
- Accès à l'expertise CITEO PRO sur les emballages professionnels
- Un levier concret pour réduire l'impact environnemental de vos emballages

CE QUI RELÈVE DE LA RÉGLEMENTATION

- L'obligation REP en elle-même
- L'Identifiant Unique
- Les contrôles
- La responsabilité des marketplaces
- La transmission des données à l'ADEME
- La résiliation et ses conséquences (responsabilité des mises en marché passées, désactivation de l'IDU, etc.)

CE QUI EST PROPRE À CITEO PRO

- Les modalités pratiques (déclaration, facturation)
- Les services proposés
- Les outils et accompagnements
- L'organisation opérationnelle

*Conformément au cadre réglementaire ou dans le cadre du suivi contractuel avec CITEO PRO.

Adhérez dès maintenant à CITEO PRO !



**Vous pouvez dès à présent
nous contacter :**



0 800 00 75 00

Service gratuit +
prix d'un appel



info@citeopro.com